

Je vous rappelle les modifications ou précisions apportées au règlement du Challenge Equip Athlé (PV CNJ 25 oct. 08) :

1502.4.2 Participation individuelle

c) Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3. Le non respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de l'ensemble des cotations concernées, à l'exception des deux plus faibles

Pour le tour hivernal uniquement chez les benjamins et benjamines une équipe peut aligner 6 athlètes au poids.

d) Si l'athlète participe à 2 épreuves :

- en minimes et cadets : interdiction de disputer 2 courses.

- en Benjamins (es) : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut 1 lancer

1502.5 Jeune Juge

b) Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge certifié (titulaire d'une carte d'officiel scolaire – UGSEL / UNSS – ou ayant reçu une formation Départementale ou Régionale certifiée par le Département ou la Ligue concernée) sera crédité de 20 points pour son équipe. S'il est de catégorie Cadet, il devra être au moins juge départemental ou avoir été jeune juge certifié.

Cette cotation sera de **5** points pour un Jeune Juge non certifié **et pour un juge de catégorie cadet non validé.**

Ces 3 ajouts prennent effet dès le tour hivernal 2009.